



Prévention des Risques liés aux Activités Physiques

Acteurs PRAP 2S
Version ALM

PROGRAMME DE FORMATION



Acteurs PRAP 2S

Version ALM



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à la prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

CONTENU DE LA FORMATION

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle
- Les enjeux sociaux et économiques
- La place de l'activité physique dans le travail
- Les principes de la prévention des risques
 - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
 - Les facteurs de risque la description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant
 - La notion de déterminant
 - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique
 - Les aides techniques à la manutention
 - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités
 - Déplacements naturels du patient
 - Les techniques de manutention manuelle des personnes, les aides techniques à la manutention
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Épreuves certificatives
- Un travail intersessions sera demandé aux stagiaires sur leurs temps de travail (durée 4h)

PROFIL DES STAGIAIRES

- Tous salariés du secteur sanitaire et médico-social.
- 10 stagiaires maximum par session
- Aucuns prérequis nécessaires

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situations réelles de travail
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat individuel "Acteur PRAP 2S" délivré par l'entité habilitée valable 2 ans
- MAC à réaliser tous les deux ans

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés - Exposés théoriques
- Matériels de manutention
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Épreuves certificatives

DURÉE

4 jours soit 28 heures

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Yann THOMAS
(Ergonome/IPRP)

Jean-Michel MICHEL
(Directeur opérationnel
Formateur PRAP 2S)